

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mis en ligne le 30/09/2022

**Délibération n° 2022-082
Séance du 27 septembre 2022**

Convention de partenariat avec le
Syndicat Intercommunal pour le Gaz et
l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF)
relative à la promotion des gaz verts et
autres énergies renouvelables ou de
récupération

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 15 septembre 2022, par lequel Monsieur le Président
lui demande d'approuver la convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal pour le
Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) pour la promotion des gaz verts et autres énergies
renouvelables ou de récupération,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal pour le
Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) pour la promotion des gaz verts et
autres énergies renouvelables ou de récupération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat.

Article 3 : Désigne comme représentant du SIAAP au sein du comité de pilotage prévu à
l'article 3 de ladite convention :

1. Monsieur Christophe DEJOIE
2. Madame Aïcha JAIRY.

Le Président



François-Marie DIDIER